



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le Trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**11-290-16 Ouverture de la séance**

Il est proposé par
Appuyé par

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 novembre 2016. Il est **XX h XX**.

Adoptée à l'unanimité.

11-291-16 Ordre du jour

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 11-290-16 Ouverture de la séance
- 11-291-16 Ordre du jour
- 11-292-16 Publication dans les journaux du rapport sur la situation financière de la Ville

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 11-293-16 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 11-294-16 Autorisation de signer le renouvellement de l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du projet Rétine

5. Développement communautaire**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 11-295-16 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 94, rue Sainte-Anne

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

- 11-296-16 Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 21206 rue Euclide Lavigne

- 11-297-16 Demande d'autorisation à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses

- 11-298-16 Octroi de contrat – Travaux de réfection des rues St-Étienne (de montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)

- 11-299-16 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection des infrastructures routières sur la rue Grenier (de Meloche jusqu'à 150 mètres à l'est) et boul. des Anciens Combattants (environ 100 m au nord du viaduc de l'A40)

- 7.2. Conclusion de contrats

- 7.3. Acceptation de plans
- 7.4. Réception de travaux
- 7.5. Autres sujets
 - 11-300-16 Conception – Aménagement du talus du Carrefour en «T» - Contrat de gré à gré
 - 11-301-16 Appel d’offres sur invitation – Services professionnels pour la préparation d’un Plan directeur des parcs et espaces verts
- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
 - 10.1. dons / promotions / aides financières
 - 10.2. Autres sujets
 - 11-302-16 Adoption des comptes
 - 11-303-16 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
 - 11-304-16 Autorisation de procéder à une vente par soumission publique pour divers biens meubles désuets appartenant à la municipalité
- 11. Administration et greffe**
 - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 11.2. Opérations Immobilières
 - 11.3. Autres sujets
 - 11-305-16 Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville
 - 11-306-16 Adoption du calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil municipal
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1. Contrats et ententes
 - 11-307-16 Embauche d’un inspecteur des bâtiments – (Remplacement d’un congé de maternité)
 - 13.2. Autres sujets
- 13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
 - 11-308-16 Avis de motion du règlement numéro 769-2 modifiant le règlement numéro 769-1 sur la circulation et la

sécurité publique portant sur les normes relatives aux vignettes de stationnement

11-309-16 Adoption du règlement numéro 533-67 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes pour les abris temporaires hivernaux

11-310-16 Adoption du règlement numéro 534-5 modifiant le règlement de construction numéro 534 de manière à introduire des dispositions particulières visant la protection contre les chutes de neige et glace

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

11-311-16 Levée de la séance

Lecture du rapport sur la situation financière de la Ville

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame le maire fait lecture du rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dont copie est jointe en annexe « A ».

11-292-16 Publication dans les journaux du rapport sur la situation financière de la Ville

ATTENDU QUE selon l'article 474.1, alinéa 6, de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décréter la publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville dans un journal diffusé sur son territoire au lieu de distribuer ce dernier à chaque adresse municipale;

ATTENDU QUE le conseil souhaite retenir cette solution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De publier le texte du rapport sur la situation financière de la Ville, daté du 14 novembre 2016 dans le journal « Première Édition ».

Aux fins de la publication du rapport, d'autoriser une dépense maximale de 1 000\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-140-00-341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a **XX** personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à **XX h XX** et s'est terminée à **XX h XX** se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	•
	•

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

11-293-16 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière par intérim a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 octobre 2016;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 novembre 2016;

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière par intérim de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11-294-16 Autorisation de signer le renouvellement de l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du projet Rétine

ATTENDU QUE ce projet vise à augmenter les chances de retrouver des personnes portées disparues rapidement et à avoir la capacité de déployer les ressources appropriées aux recherches de façon efficace;

ATTENDU QUE cette entente permettrait au SPVM de transmettre les informations relatives à une personne manquante dont la vie pourrait être en danger;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser le Directeur général à signer le renouvellement du protocole d'entente avec le SPVM dans le cadre du projet Rétine.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

11-295-16 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 94, rue Sainte-Anne
--

- ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 94, rue Sainte-Anne a déposé une demande pour des travaux de modifications effectués sur la façade du commerce tel que présenté ;
- ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone soumise au *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* (PIIA) ;
- ATTENDU QUE les travaux de rénovation ont débuté sans que le propriétaire n'ait demandé de permis au préalable ;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 1.5 du *Règlement numéro 651*, tout permis pour une intervention entraînant une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant est assujéti à l'approbation préalable de plans d'implantation et d'intégration architecturale , selon la procédure établie par ce règlement ;
- ATTENDU QU' à la suite de la réception de l'avis d'infraction, le propriétaire du commerce a déposé une demande de permis afin d'obtenir une évaluation par le CCU des modifications effectuées sur la façade de son commerce ;
- ATTENDU QUE conformément à ce règlement, les membres du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ont analysé le 19 octobre 2016, cette demande de PIIA ;
- ATTENDU la recommandation du C.C.U. datée du 19 octobre 2016 d'accueillir la demande puisqu'elle répond aux critères du *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par

Appuyé par

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 94, rue Sainte-Anne, afin d'effectuer des travaux de modifications sur la façade du commerce, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

11-296-16 Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 21206 rue Euclide Lavigne
--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 21206, rue Euclide Lavigne a déposé une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 4.3 du règlement de zonage numéro 533 permettant la construction d'une remise à jardin d'une superficie de 18,6 mètres carrés, dépassant de 3,6 mètres carrés la superficie maximale autorisée de 15 mètres carrés ;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudice aux voisins étant donné la grande superficie du terrain, et ne cause pas d'impact négatif sur l'aspect esthétique du cadre bâti du quartier, la remise n'étant pas visible de la rue ;

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme datée du 19 octobre 2016 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure demandée ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal *L'Étoile* du mercredi 26 octobre 2016, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par

Appuyé par

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure en vertu de l'article 4.3 du règlement de zonage numéro 533 à l'immeuble situé au 21206, rue Euclide Lavigne, permettant la construction

d'une remise à jardin d'une superficie de 18,6 mètres carrés, dépassant de 3,6 mètres carrés la superficie maximale autorisée de 15 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité.

11-297-16	Demande d'autorisation à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture
------------------	---

ATTENDU QUE le projet de la Ville de Montréal visant l'installation d'une conduite d'eau potable le long de la limite Est de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sur le lot 1 556 792 respecte le règlement de zonage 533;

ATTENDU QUE le site choisi est le seul lot libre de toute construction et infrastructure, privée ou publique, permettant l'implantation de la conduite;

ATTENDU QU' en se basant sur les critères d'évaluation cités à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, le site proposé ne cause pas d'impact significatif sur les terrains agricoles de l'Université McGill ni sur leurs activités agricoles expérimentales;

ATTENDU la recommandation favorable de l'Urbaniste de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De recommander l'acceptation de la demande d'autorisation déposée à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'installation d'une conduite d'eau potable le long de la limite est de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sur le lot 1 556 792.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

11-298-16	Octroi de contrat – Travaux de réfection des rues St-Étienne (de montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)
------------------	---

ATTENDU QUE selon le plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie, les infrastructures de la rue St-Étienne

sont en mauvais état et le diamètre de l'aqueduc est insuffisant;

ATTENDU QU' en ce qui concerne la rue Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A 20), le Service des travaux publics nous ont fait part d'un grand nombre d'interventions autant sur le réseau d'aqueduc que sur le sanitaire;

ATTENDU QU' en ce qui concerne la rue Legault, la décision de refaire le tronçon de St-Étienne à Ste-Élisabeth a été prise pendant la conception afin d'assurer le drainage adéquat du secteur;

ATTENDU QUE les travaux sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE la demande auprès du MDDELCC a été déposée le 8 août dernier et l'autorisation a été reçue en date du 21 septembre 2016;

ATTENDU QU' une demande de subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a été déposée;

ATTENDU la résolution 06-176-16 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 11 août 2016;

ATTENDU la recommandation de la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.* à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'octroyer le mandat pour les travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth) à la compagnie *Les Entreprises Canbec Construction Inc.*, sous réserve de l'approbation de la subvention du programme la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

D'autoriser la dépense d'un montant de 1 290 250,34 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 789.

Adoptée à l'unanimité.

11-299-16	Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection des infrastructures routières sur la rue Grenier (de Meloche jusqu'à 150 mètres à l'est) et boul. des Anciens Combattants (environ 100 m au nord du viaduc de l'A40)
------------------	---

ATTENDU la résolution 09-256-16 autorisant une dépense pour les travaux de réfection des infrastructures routières sur la rue Grenier (de Meloche jusqu'à 150 mètres à l'est) et boul. des Anciens Combattants (environ 100 m au nord du viaduc de l'A40);

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Guillaume Pigeon, ing., de la firme *Comeau Experts.- Conseils* datée du 7 novembre 2016 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Les Entreprises Canbec Construction Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'entériner la recommandation de la firme *Comeau Experts-Conseil*, datée du 7 novembre 2016 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Les Entreprises Canbec Construction Inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures routières sur la rue Grenier (de Meloche jusqu'à 150 mètres à l'est) et boul. des Anciens Combattants (environ 100 m au nord du viaduc de l'A40);

D'autoriser le paiement de la somme de 70 602,71 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 64 469,68 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix ans (10) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 6 446,68 \$
Pour les années 2018 à 2026 : 6 447,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS**11-300-16 Conception – Aménagement
du talus du Carrefour en «T»
- Contrat de gré à gré**

- ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018;
- ATTENDU QU' à la suite de la construction du carrefour en « T », la Ville a prévu d'aménager le talus en tant qu'entrée principale de la Ville à partir de l'autoroute 40 Ouest et Est;
- ATTENDU QUE ce type d'aménagement permet notamment aux villes, le long des autoroutes majeures, de s'identifier en tant que communauté et facilite l'orientation comme point d'identification touristique;
- ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la Ville a procédé aux travaux électriques au cours de l'été 2016 afin d'alimenter le talus en électricité;
- ATTENDU QUE la prochaine étape consiste à procéder, au cours du printemps-été 2017, à l'aménagement du talus;
- ATTENDU QU' à cette fin, la Ville doit retenir les services d'une firme en signalisation/architecte paysager pour développer un concept pour le portail de la Ville qui sera aménagé sur le site;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'octroyer le mandat pour l'aménagement du talus du Carrefour en « T » à la firme *Intégral Jean Beaudoin*, spécialisée en signalisation/architecte paysager pour la collecte de données et planification du projet ainsi que l'élaboration du concept préliminaire.

D'autoriser la dépense d'un montant de 17 250,00 \$, taxes incluses, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**11-301-16 Appel d'offres sur invitation –
Services professionnels pour
la préparation d'un Plan
directeur des parcs et
espaces verts**

- ATTENDU QUE le Plan directeur actuel des parcs et espaces verts date de 2008;
- ATTENDU QUE plusieurs demandes spécifiques, notamment dans le quartier nord, ont été abordées lors de séances du Conseil municipal

par les citoyens qui désirent que des améliorations soient apportées dans leurs parcs de quartier;

ATTENDU QU' il est important de se prévaloir d'un plan d'ensemble de la Ville pour le présent et l'avenir de tous nos parcs et espaces verts afin de diversifier les services actuellement proposés pour que ceux-ci répondent aux attentes des citoyens et afin de tenir compte des changements démographiques qui ont apportés de nouveaux défis dans l'ensemble de la communauté;

ATTENDU QUE le développement durable est maintenant à la base de notre quotidien et il serait primordial d'introduire ces principes dans le Plan directeur;

ATTENDU QUE ce nouveau Plan directeur des parcs et des espaces verts permettra d'établir la planification budgétaire à court, moyen et long terme;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation visant la préparation d'un nouveau Plan directeur des parcs et espaces verts pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'adjudication du contrat se fera en utilisant un système de pondération avec critères qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Expérience de la firme	20 %
Compréhension du mandat et connaissance du milieu	30 %
Méthodologie, échéancier et livrables	30 %
Compétences, qualifications et expérience des ressources	20 %

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS**11-302-16 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 14 novembre 2016 :

372 316,60 \$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2016 :

21 537,33 \$

Total :

393 853,93 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 15 octobre 2016 :

207 060,39 \$

Adoptée à l'unanimité.

**11-303-16 Aide financière aux
organismes à but non lucratif
- dons / promotions / aides
financières**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'accorder un appui financier de 250 \$ pour le *Centre d'action bénévole de l'Ouest de l'Île* dans le cadre du programme « Popotes roulantes » qui dessert un grand nombre de personnes âgées de notre communauté.

D'accorder un appui financier de 250 \$ à Charlotte McDevitt, résidente et athlète, applicable à son entraînement et ses compétitions de gymnastique de haut niveau.

D'accorder un appui financier de 250 \$ à Eli Haas, résident, à titre de subvention pour sa participation à des compétitions mondiales de monocycle de haut niveau.

D'accorder un appui financier de 250 \$ à l'organisme CPE du Campus pour l'achat de nouveaux matelas de sieste pour les bambins de la garderie.

D'accorder un appui financier de 1 000,00 \$ ainsi que la location gratuite de la grande salle du Centre Harpell à Productions Douglas W. Miller dans le cadre du concert-bénéfice « The Solstice Jam » qui se tiendra le 17 décembre 2016 dans le but d'amasser des fonds pour le Comptoir alimentaire.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme totale de 2000 \$ aux organismes ci-haut mentionnés à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11-304-16	Autorisation de procéder à une vente par soumission publique pour divers biens meubles désuets appartenant à la municipalité
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville détient de nombreux biens meubles désuets dont elle désire se départir;

ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* prévoit que l'administrateur des biens doit être expressément autorisé par le bénéficiaire avant de se porter partie à un contrat de vente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à procéder à une vente par soumission publique de biens meubles désuets appartenant à la municipalité.

De spécifier dans l'avis de vente que la Ville se réserve le droit de refuser le prix offert par le plus offrant si ce prix ne rencontre pas la cible minimale que la Ville s'était fixée.

Adoptée à l'unanimité

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.3. AUTRES SUJETS

11-305-16 Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 22 décembre 2016;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 22 décembre 2016.

D'autoriser la greffière, Me Linda Chau, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11-306-16 Adoption du calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil municipal

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le calendrier 2017 ci-dessous, comme si au long récité, des séances ordinaires du Conseil municipal qui se tiendront au Centre Harpell.

DATE	HEURE
Lundi 16 janvier 2017	19 h 30
Lundi 13 février 2017	19 h 30
Lundi 13 mars 2017	19 h 30
Lundi 10 avril 2017	19 h 30
Lundi 8 mai 2017	19 h 30
Lundi 12 juin 2017	19 h 30

Mardi 4 juillet 2017	19 h 30
Lundi 21 août 2017	19 h 30
Lundi 11 septembre 2017	19 h 30
Lundi 2 octobre 2017	19 h 30
Lundi 20 novembre 2017	19 h 30
Lundi 11 décembre 2017	19 h 30

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

11-307-16	Embauche d'un inspecteur des bâtiments – (Remplacement d'un congé de maternité)
------------------	--

ATTENDU le départ pour un congé de maternité le 18 novembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un affichage afin de combler le poste d'«inspecteur des bâtiments»;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de nommer monsieur André Giroux au poste d'inspecteur des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'embauche de monsieur André Giroux à titre d'inspecteur des bâtiments à titre d'auxiliaire col blanc à compter du 7 novembre 2016 jusqu'au 1^{er} décembre 2017 approximativement.

Les conditions salariales sont celles établies par la convention collective en vigueur entre la Ville et le syndicat; son niveau salarial se situe au groupe 9 échelon 1.

D'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de monsieur André Giroux à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-146 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11-308-16 Avis de motion du règlement numéro 769-2 modifiant le règlement numéro 769-1 sur la circulation et la sécurité publique portant sur les normes relatives aux vignettes de stationnement

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 769-2 sur la circulation et la sécurité publique portant sur les normes relatives aux vignettes de stationnement.

11-309-16 Adoption du règlement numéro 533-67 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes pour les abris temporaires hivernaux

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement de zonage numéro 533 afin d'autoriser et de régir les abris temporaires hivernaux;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 533-67 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

11-310-16 Adoption du règlement numéro 534-5 modifiant le règlement de construction numéro 534 de manière à introduire des dispositions particulières visant la protection contre les chutes de neige et glace

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 534, intitulé « Règlement de construction de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement de construction numéro 534 pour y introduire des dispositions particulières sur les toits de certains bâtiments mettant en péril la sécurité des personnes en raison du risque de chutes de neige ou de glace;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 534-5 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 11 octobre 2016 au 14 novembre 2016;
- Liste des commandes du 1^{er} octobre 2016 au 31 octobre 2016;
- Procès-verbaux des consultations publiques des règlements 533-67 et 534-5 tenues le 2 novembre 2016;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-311-16	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par

Appuyé par

De lever la présente séance ordinaire. Il est **XX h XX**.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Linda Chau
Greffière par intérim

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11116